

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 426 26 février 2010

SOMMAIRE

Auditnext S.à r.l	National Cutting Horse Association of Lu-
Belmont Investment S.A 20431	xembourg20424
Burdock S.à r.l20423	Neri Holding S.A
Comindus S.A	New World Gaming International S.A 20448
Cypress Way European Asset Investors I	Oakmont S.à r.l
S.à r.l 20419	One S.A20442
D.C.T. S.A 20414	Pneu Center Roude Leiw SA 20430
Edition Fine Art S.A20428	Premier Cru International N.V 20402
EF (Luxembourg) S.à r.l 20445	Project Development International Corp.
Front Igas S.à r.l	
Ger Log 11 S.A 20422	Project Monarch S.à r.l 20416
ILF dva S.à r.l	QP Gas Trading (QGII) S.à r.l 20414
Imagina Productions20423	Renaissance Finance S.A20402
IMMO K S.à r.l	SHCO 420444
JP Residential I S.A20439	Strassrea S.A 20423
Luxcara S.A., SICAV-FIS	The Taplow Group S.A
Luxembourg Cow Horse Association 20424	T.L.G S.A20424
Luxvin Sàrl	T.R.A.D. S.A
Mars Propco 8 S.à r.l	Unistar-Invest S.A
Matéris Holding Luxembourg20423	VAG Security Engineering S.A 20422
Morelia S.A	Viria Holding S.A20428
Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.	Wert BEV S.à r.l 20448
20444	White Knight S.A
Motofin Sàrl20442	-



Premier Cru International N.V., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.762.

Suite à la démission de Monsieur Claude ZIMMER, datée du 18 janvier 2010, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Madame Tjitske STRIKWERDA, femme d'affaires, demeurant professionnellement Binnenweg 1A, NL-1261 EK Blaricum, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017549/17.

(100012436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Renaissance Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 148.870.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Renaissance Finance S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.870 (the Company). The Company was incorporated on the 12 th of October 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C 2213 dated the 12 th of November 2009.

There appeared:

JAN SÝKORA, born on 18 January 1972, residing at V Kolkovn 919/4, 110 00 Prague 1, Czech Republic (the Sole Shareholder),

represented by Marie Roche, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting was as follows:
- 1. Creation of new classes of redeemable shares of the Company, namely the "Class A Shares", the "Class B Shares", the "Class C Shares", the "Class D Shares", the "Class E Shares", "Class F Shares", the "Class G Shares", the "Class H Shares", and the "Class I Shares", in registered form, with a nominal value of (EUR 100,-) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended and restated in item 4 of this agenda;
- 2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of nine thousand Euro (EUR 9,000) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three hundred ten (310) shares in registered form having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, to an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000), by way of the issue of ten (10) new Class A Shares, of ten (10) new Class B Shares, ten (10) new Class C Shares, ten (10) new Class D Shares, ten (10) new Class F Shares, ten (10) new Class G Shares, ten (10) new Class H Shares, and ten (10) new Class I Share;
 - 3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified in item 2 above;
- 4. Full restatement of the articles of association of the company without amendment of its corporate object in order to reflect i.a. the creation and issuance of new classes of shares as proposed above; and
- 5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the sole director of the Company, to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and to any employee of Vistra in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register or registered shares of the Company.



III. that the Meeting took the following Resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create new classes of redeemable shares of the Company, being the "Class A Shares", the "Class B Shares", the "Class C Shares", the "Class D Shares", the "Class E Shares", "Class F Shares", the "Class G Shares", the "Class H Shares", and the "Class I Shares", having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of nine thousand Euro (EUR 9,000) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three hundred ten (310) shares in registered form having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, to an amount of forty thousand Euro (EUR 40,000), by way of the issue of ten (10) new Class A Shares, of ten (10) new Class B Shares, ten (10) new Class C Shares, ten (10) new Class B Shares, ten (10) new Class C Shares, ten (10) new Class B Shares, ten (10) new Class C Shares, ten (10) new Class B Share

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription for the newly issued shares and full payment of the share capital increase, as follow:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, Mr Jan Sýkora, prenamed, declares to subscribe to the newly issued ninety (90) shares and to have them fully paid by a contribution in kind consisting of (i) 15,000 class A shares, in registered form, having a nominal value of EUR 10 each, in the share capital of Wood & Company Group S.A., a société anonyme existing under the Luxembourg laws, with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, in L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 83.396 (the Wood Shares), and (ii) 510,000 Ordinary Shares, having a nominal value of CZK 100 in the share capital of Window Holding Limited, a limited liability company existing under the laws of Malta, having its registered office at 5, The Mall Offices, Floriana, Malta, registered with the Maltese Register of Companies under number C 39786 (the Window Shares and together with the Wood Shares the Contributed Shares).

Such contribution in kind of the Contributed Shares in an aggregate amount of seventeen million thirty-three thousand two hundred twelve Euro (EUR 17,033,212), is to be allocated as follows:

- (i) an amount of nine thousand Euro (EUR 9,000) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) an amount of seventeen million twenty-four thousand two hundred twelve Euro (EUR 17,024,212) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Pursuant to article 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 as amended, the Contributed Shares contributed in kind to the Company have been the subject of a report prepared by Marco Claude, Réviseur d'entreprises, dated December 21, 2009 which concludes as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the par value of the Company's shares and the allocation to the share premium account."

The said auditor's report, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Fourth resolution

The Meeting resolved to fully restate the articles of association of the company without amendment of its corporate object in order to i.a. reflect the creation and issuance of new classes of shares as proposed above:

Title I. - Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There hereby exists a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and by the present articles of association.

The corporation exists under the name of "RENAISSANCE FINANCE S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.



Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Capital, shares

Art. 5. The corporate capital is set at FORTY THOUSAND EURO (40,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR)] each (collectively, the "Ordinary Shares" and individually an "Ordinary Share") and (i) ten (10) redeemable "Class A Shares", with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each (collectively, the "Class A Shares" and individually a "Class A Share"), ten (10) redeemable "Class B Shares", with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each (collectively, the "Class B Shares" and individually a "Class B Share"), (iii) ten (10) redeemable "Class C Shares", with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each (collectively, the "Class C Shares" and individually a "Class C Share"), (iv) ten (10) redeemable "Class D Shares", with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each (collectively, the "Class D Shares" and individually a "Class D Share"), (v) ten (10) "Class E Shares", with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each (collectively, the "Class E Shares" and individually a "Class E Share"), (vi) ten (10) redeemable "Class F Shares", with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each (collectively, the "Class F Shares" and individually a "Class F Share"), (vii) ten (10) redeemable "Class G Shares", with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR)] each (collectively, the "Class G Shares" and individually a "Class G Share"), (viii) ten (10) redeemable "Class H Shares", with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each (collectively, the "Class H Shares" and individually a "Class H Share"), and (ix) ten (10) redeemable "Class I Shares", with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each (collectively, the "Class I Shares" and individually a "Class I Share"). For the purpose of these articles of association, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, and the Class I Shares are collectively referred to as the "Redeemable Shares", and individually as a "Redeemable Share" and the Ordinary Shares together with the Redeemable Shares are collectively referred to as the "shares" and individually and irrespectively of the class they belong to as a "share". A holder of share(s) is in these articles of association referred to as a "shareholder" and in case of plurality of holders of shares, as "shareholders".

The authorised capital is set at TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (250,000.- EUR) represented by TWO THOUSAND FIVE HUNDRED (2,500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation. The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the corporation.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing share-holders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.



Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option. The Redeemable Shares are redeemable at the option of the Company (with the Company serving a prior five (5) calendar days notice to each holder of the Redeemable Shares to be redeemed, stating the number of Redeemable Shares to be redeemed, their redemption date and their Redemption Price (as defined below)), in accordance with article 49-8 of the Law and in accordance with this article 5:

- (i) the redemption shall be decided by the board of directors of the Company;
- (ii) the Relevant Shares shall be the first to be redeemed. The subsequent classes of Redeemable Shares shall be redeemed when they will belong to a specific class of Redeemable Shares having become the Relevant Shares, i.e. when the previous Redeemable Shares of a specific class will have been redeemed in full;
- (iii) the Redeemable Shares shall be redeemed at their fair market value as established by the board of directors of the Company no later than five (5) calendar days prior to the date set for the redemption of the Redeemable Shares;
- (iv) the redemption of Redeemable Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law; and
- (v) all Redeemable Shares purchased or otherwise acquired by the Company may be held as treasury shares or cancelled with the effect that the issued number of Redeemable Shares and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

The Company may also redeem its shares in accordance with article 49-2 et seq. of the Law.

In case of distribution of dividends, the shareholders shall be granted a right to receive out of the profits of the corporation available for distribution by way of dividend, on pro rata basis, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the corporation (the Preferential Dividend Amount). All remaining income available for distribution in the corporation, if any, shall be attributable on a pro rata basis to the holders of the "Relevant Shares". The first Relevant Shares shall be the Class I Shares.

- In the case where there shall no longer be any Class I Shares outstanding in the corporation, the Relevant Shares shall be the Class H Shares,
- In the case where there shall no longer be any Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Corporation, the Relevant Shares shall be the Class G Shares,
- In the case where there shall no longer be any Class I Shares, Class H Shares, and Class G Shares outstanding in the corporation, the Relevant Shares shall be the Class F Shares,
- In the case where there shall no longer be Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, and Class F Shares outstanding in the corporation, the Relevant Shares shall be the Class E Shares,
- In the case where there shall no longer be any Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, and Class E Shares outstanding in the corporation, the Relevant Shares shall be the Class D Shares,
- In the case where there shall no longer be any Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, and Class D Shares outstanding in the corporation, the Relevant Shares shall be the Class C Shares,
- In the case where there shall no longer be any Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, and Class C Shares outstanding in the corporation, the Relevant Shares shall be the Class B Shares.
- In the case where there shall no longer be any Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the corporation, the Relevant Shares shall be the Class A Shares

If in case of distribution of dividends to the shareholders, the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make payment of the Preferential Dividend Amount in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

The corporation may proceed, - and the board of directors is hereby authorised to do so -, to the distribution of interim dividends to the shareholders subject to the above priorities, in accordance with the Law.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own shares provided that the corporation may only purchase first the Relevant Shares at that time.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the corporation must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the corporation is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the corporation has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. In case there is a Sole Director, any reference to the board of directors in these articles of association shall, where applicable, have to be construed as a reference to the Sole Director. A legal



entity may be a member of the board of directors or may be the Sole Director of the corporation. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman (the "Chairman").

The board of directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the corporation, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the corporation.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the corporation and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the corporation.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the corporation, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors or other agent(s), who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

- **Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its Chairman or by the director delegated for its purpose.
- **Art. 12.** The corporation may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the corporation.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

Any general meeting shall be convened in compliance with the law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10%) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means



must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented. When the corporation has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the corporation may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

- **Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.
- **Art. 14.** The annual meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of April on 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title V. - Accounting year, allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VI. - Dissolution, liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

In the event of a return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the corporation, the assets of the corporation available for distribution among the shareholders shall be applied as follow:

- first, the holders of shares, shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.25% of the nominal value of all the shares in issue at the moment the distribution is made (the "Preferential Liquidation Amount", and thereafter.
- all remaining income available for distribution in the corporation, if any, shall be attributable on a pro rata basis to the holders of the Relevant Shares.

If upon any liquidation, dissolution or winding up of the corporation, the assets of the corporation available for distribution among the shareholders shall be insufficient to make payment of the Preferential Liquidation Amount in full to all shareholders, then such assets shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

Title VII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised the sole director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Vistra in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of registered shares of the Company.



Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxemburg-city, in the Office, on the mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Renaissance Finance S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148870 (la Société). La Société a été constituée le 12 octobre 2009 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2213 du 12 novembre 2009.

A comparu:

JAN SÝKORA de Kolkovn 9, 9/4. Prague 1, République tchèque (numéro d'identification 720118/0448) (l'Actionnaire Unique),

représenté par Marie Roche, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée a été libellé comme suit:

- 1. Création de nouvelles classes d'actions rachetables de la Société, soit les "Actions de Classe A", les "Actions de Classe B", les "Actions de Classe D", les "Actions de Classe E", les "Actions de Classe F", les "Actions de Classe G", les "Actions de Classe H" et les "Actions de Classe I", sous forme nominative, d'une valeur nominale de (EUR 100) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques comme exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) tels qu'ils sont proposés d'être modifiés et reformulés au point 4 du présent ordre du jour;
- 2. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de neuf mille euros (EUR 9.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, au montant de quarante mille euros (EUR 40.000) par l'émission de dix (10) nouvelles Actions de Classe A, dix (10) nouvelles Actions de Classe B, dix (10) nouvelles Actions de Classe C, dix (10) nouvelles Actions de Classe C, dix (10) nouvelles Actions de Classe F, dix (10) nouvelles Actions de Classe H, et dix (10) nouvelles Actions de Classe I;
 - 3. Souscription aux nouvelles actions et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus;
- 4. Refonte complète des statuts de la société sans modification de son objet social afin de refléter la création et l'émission des nouvelles classes d'actions comme proposé ci-dessus; et
- 5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à l'administrateur unique de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg ainsi qu'à tout employé de Vistra à Luxembourg, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions nominatives de la Société.
 - III. que l'Assemblée a pris les Résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer des nouvelles classes d'actions rachetables de la Société, soit les "Actions de Classe A", les "Actions de Classe B", les "Actions de Classe C", les "Actions de Classe D", les "Actions de Classe E", les "Actions de Classe F", les "Actions de Classe F", les "Actions de Classe G", les "Actions de Classe H" et les "Actions de Classe I, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques comme exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) tels qu'ils seront modifiés conformément aux résolutions ci-dessous.



Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de neuf mille euros (EUR 9.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, au montant de quarante mille euros (EUR 40.000) par l'émission de dix (10) nouvelles Actions de Classe A, dix (10) nouvelles Actions de Classe B, dix (10) nouvelles Actions de Classe B, dix (10) nouvelles Actions de Classe E, dix (10) nouvelles Actions de Classe B, et dix (10) nouvelles Actions de Classe I.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux actions nouvellement émises et la libération intégrale de l'augmentation du capital social, comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Actionnaire Unique, M. Jan Sýkora, précité, déclare souscrire aux quatre-vingt dix (90) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature composé de (i) 15.000 actions de classe A, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 10 chacune, dans le capital social de Wood & Company Group S.A., une société anonyme existante selon les lois luxembourgeoises, avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, in L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83 396 (les Actions Wood), et (ii) 510.000 Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de CZK 100 dans le capital social de Window Holding Limited, une société à responsabilité limitée existante selon les lois de Malte, ayant son siège social au 5, The Mall Offices, Floriana, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 39786 les Actions Window et avec les Actions Wood les Actions Apportées).

Cet apport en nature des Actions Apportées d'un montant total de dix-sept millions trente-trois mille deux cent douze euros (EUR 17.033.212) sera affecté comme suit:

- (i) un montant de neuf mille euros (EUR 9.000) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et
- (ii) un montant de dix-sept millions vingt-quatre mille deux cent douze euros (EUR 17.024.212) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

En vertu de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, les Actions Apportées par apport en nature à la Société ont fait l'objet d'un rapport préparé par Marco Claude, Réviseur d'entreprises, daté du 21 décembre 2009 qui dresse la conclusion suivante:

"Basé sur notre travail, nous n'avons constaté aucun fait, qui nous inciterait à croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre d'actions devant être émises et à la valeur nominale des actions de la Société et à l'affectation sur le compte de réserve de prime d'émission."

Ledit rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de reformuler intégralement les statuts de la société sans modification de son objet social afin de refléter la création et l'émission des nouvelles classes d'actions comme proposé ci-dessus:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé par le présent acte une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ("la Loi") et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de "RENAISSANCE FINANCE S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette décision, toutefois, n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouve le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** La société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société peut juger nécessaires à la réalisation de son objet social.



La société peut également effectuer toutes les transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou bien, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société peut juger nécessaires à la réalisation de son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000 EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR)] chacune (collectivement, les "Actions Ordinaires" et individuellement une "Action Ordinaire") et (i) dix (10) "Actions de Classe A" rachetables, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR)] chacune (collectivement, les "Actions de Classe A" et individuellement une "Action de Classe A"), (ii) dix (10) "Actions de Classe B" rachetables, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR)] chacune (collectivement, les "Actions de Classe B" et individuellement une "Action de Classe B"), (iii) dix (10) "Actions de Classe C" rachetables, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR)] chacune (collectivement, les "Actions de Classe C" et individuellement une "Action de Classe C"), (iv) dix (10) "Actions de Classe D" rachetables, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR)] chacune (collectivement, les "Actions de Classe D" et individuellement une "Action de Classe D"), (v) dix (1) "Actions de Classe E" rachetables, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR)] chacune (collectivement, les "Actions de Classe E" et individuellement une "Action de Classe E"), (vi) dix (10) Actions de Classe F" rachetables, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR)] chacune (collectivement, les "Actions de Classe F" et individuellement une "Action de Classe F"), (vii) dix (10) "Actions de Classe G" rachetables, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR)] chacune (collectivement, les "Actions de Classe G" et individuellement une "Action de Classe G"), (viii) dix (10) "Actions de Classe H" rachetables, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR)] chacune (collectivement, les "Actions de Classe H" et individuellement une "Action de Classe H"), et (ix) dix (10) "Actions de Classe I" rachetables, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR)] chacune (collectivement, les "Actions de Classe I" et individuellement une "Action de Classe I"). Aux fins des présents statuts, les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, et les Actions de Classe I, sont collectivement désignées comme les "Actions Rachetables", et individuellement comme une "Action Rachetable", et les Actions Ordinaires avec les Actions Rachetables sont collectivement désignées comme les "Actions" et individuellement et indépendamment de la classe à laquelle elles appartiennent comme une "Action". Un détenteur d'action(s) est désigné dans les présents statuts comme un "Actionnaire" et en cas de pluralité des détenteurs d'actions, comme les "Actionnaires"

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Cette augmentation peut être souscrite et émise sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission comme il sera déterminé par le conseil d'administration.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou ordinaires sous forme nominative ou d'obligations au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra s'effectuer que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement ainsi que toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment habilitée, la fonction d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions représentant la totalité ou une partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être documentées au choix du propriétaire en certificats représentatifs d'une action ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions peuvent être émises sous forme nominative ou au porteur, au gré de l'actionnaire. Les Actions Rachetables peuvent être rachetées au choix de la Société (La Société donnant au préalable un délai de cinq (5) jours calendaires de



préavis à chaque détenteur des Actions Rachetables devant être rachetées, énonçant le nombre d'Actions Rachetables à racheter, leur date de rachat et leur prix de rachat (comme défini ci-dessous)), conformément à l'article 49-8 de la loi et conformément au présent article 5:

- (i) le rachat sera décidé par le conseil d'administration de la Société;
- (ii) les Actions Concernées seront les premières à être racheter. Les classes suivantes d'Actions Rachetables seront rachetées quand elles appartiendront à une classe spécifique d'Actions Rachetables étant devenue les Actions Concernées, c.-à-d. lorsque les Actions Rachetables précédentes d'une classe spécifique auront été rachetées entièrement;
- (iii) les Actions Rachetables seront rachetées à leur juste valeur marchande comme établi par le conseil d'administration de la Société pas plus tard que cinq (5) jours calendaires avant la date fixée pour le rachat des Actions Rachetables;
- (iv) le rachat des Actions Rachetables peut seulement s'effectuer en employant des sommes disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la loi; et
- (v) toutes les Actions Rachetables achetées ou bien acquises par la Société peuvent être conservées comme des actions rachetées ou annulées ce qui entraînera que le nombre d'Actions Rachetables publiées et le capital social de la Société seront réduits en conséquence.

La Société peut également racheter ses actions conformément à l'article 49-2 et suivants de la loi.

En cas de distribution de dividendes, les actionnaires auront le droit de percevoir hors des bénéfices de la société disponibles pour une distribution par dividende, de façon proportionnelle, une affectation préférentielle représentant 0,25% de la valeur nominale des actions émises par la société (le Montant du Dividende Préférentiel). Tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront attribuables au prorata aux détenteurs des "Actions Concernées". Les premières Actions Concernées seront les Actions de Classe K.

- Dans le cas où il n'y aura plus d'Actions de Classe I en circulation dans la Société, les Actions Concernées seront les Actions de Classe H,
- Dans le cas où il n'y aura plus d'Actions de Classe I et de Classe H en circulation dans la Société, les Actions Concernées seront les Actions de Classe G,
- Dans le cas où il n'y aura plus d'Actions de Classe I, de Classe H et de Classe G en circulation dans la Société, les Actions Concernées seront les Actions de Classe F,
- Dans le cas où il n'y aura plus d'Actions de Classe I, de Classe H, de Classe G et de Classe F en circulation dans la Société, les Actions Concernées seront les Actions de Classe E,
- Dans le cas où il n'y aura plus d'Actions de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F et de Classe E en circulation dans la Société, les Actions Concernées seront les Actions de Classe D,
- Dans le cas où il n'y aura plus d'Actions de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, de Classe E et de Classe D en circulation dans la Société, les Actions Concernées seront les Actions de Classe C,
- Dans le cas où il n'y aura plus d'Actions de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, de Classe E, de Classe D et de Classe C en circulation dans la Société, les Actions Concernées seront les Actions de Classe B,
- Dans le cas où il n'y aura plus d'Actions de Classe I, de Classe H, de Classe G, de Classe F, de Classe E, de Classe D, de Classe C et de Classe B en circulation dans la Société, les Actions Concernées seront les Actions de Classe A.

Si en cas de distribution de dividendes aux actionnaires, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les actionnaires sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montant du Dividende Préférentiel à tous les actionnaires, alors ces bénéfices distribués par dividende seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient eu autrement droit respectivement.

La société peut procéder, - et le conseil d'administration est par la présente autorisé à agir ainsi -, à la distribution d'acomptes sur dividendes aux actionnaires sous réserve des priorités ci-dessus, conformément à la Loi. La société peut, dans la mesure et en vertu des conditions autorisées par Loi, acheter ses propres actions à condition que la société puisse seulement acheter d'abord les Actions Concernées à ce moment-là.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est constituée par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un membre (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. En cas d'Administrateur Unique, toute référence au conseil d'administration dans les présents statuts devra, si applicable, être interprétée comme une référence à l'Administrateur Unique. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans ce cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de six ans maximum et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Si un Administrateur est élu sans



indication de la durée de son mandat, il est considéré comme ayant été élu pour une durée de six ans à compter de la date de son élection.

En cas de vacance du poste d'un membre du conseil d'administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le "Président").

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges afin de passer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de l'objet social.

Tous les pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, sera tenu d'en informer le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut pas prendre part à ces délibérations. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, un rapport spécial sera établi concernant les opérations pour lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il sera seulement fait mention dans le procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion journalière et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs ou autre(s) agent(s) qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des sujets précis à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

- Art. 11. Tout litige impliquant la société en tant que demandant ou défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 12. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution ou lorsque toutes ses actions sont détenues par une seule personne. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

L'assemblée générale sera convoquée sur la demande des Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités préalables de convocation et de publication.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire et qui est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire ou annuelle des actionnaires seront adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la proportion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.



Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et l'issue de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Contrôle

- Art. 13. La société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans.
- **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commencera le 1 er janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année.
- Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme les bénéfices nets de la société. Sur ces bénéfices nets, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

En cas d'un rendement de capital sur la liquidation ou la dissolution, les actifs de la société disponibles pour la distribution parmi les actionnaires seront appliqués comme suit:

d'abord, les détenteurs des actions, seront autorisés à percevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,25% de la valeur nominale de toutes les actions en émission au moment où la distribution est faite (le "Montant de la Liquidation Préférentiel") et ensuite,

tous les revenus restants disponibles pour la distribution dans la société, le cas échéant, seront attribuables au prorata aux détenteurs des Actions Concernées.

Si lors de toute liquidation ou dissolution de la société, les actifs de la société disponibles pour la distribution parmi les actionnaires seront insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montant de Liquidation Préférentiel à tous les actionnaires, alors ces actifs seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient autrement eu droit respectivement.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points qui ne font pas l'objet des présents statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à l'administrateur unique de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg ainsi qu'à tout employé de Vistra à Luxembourg, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions nominatives de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 6.000,- (six mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. ROCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57581. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017243/654.

(100011171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

QP Gas Trading (QGII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019074/11.

(100013617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Front Igas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.697.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019210/10.

(100013909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

D.C.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 98.768.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019211/10.

(100013788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Comindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.625.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 janvier 2010

Messieurs Nico SCHAEFFER, Angelo DE BERNARDI, Jean PIROTTE et Mohammed KARA sont renommés administrateurs.

Monsieur Mohammed KARA continuera d'assumer la gestion journalière comme Administrateur délégué.

Madame Gaby SCHNEIDER et Monsieur Jean-Marc HEITZ sont également renommés Commissaires aux comptes.

Les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes à arrêter au 30 juin 2012.



Pour extrait sincère et conforme COMINDUS S.A. Mohammed KARA / Angelo DE BERNARDI Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010019078/19.

(100013293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

IMMO K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss.

R.C.S. Luxembourg B 150.842.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Henri KISCH, entrepreneur, né le 20 août 1934 à Medernach (matr. 1934 08 20 153), demeurant à L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss,

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "IMMO K S.à r.l.".
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Bettendorf; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de génie civil, tous travaux de construction, de façade et de pavage, l'achat et la vente de matériaux de construction et leur représentation, et la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.
- **Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.- €) euros chacune.
- **Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

- Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.
- Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.



Disposition transitoire

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010..

Souscription et libération

Toutes les parts ont été souscrites par Monsieur Henri KISCH, prénommé, et libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cent euros (900,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixée à L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss;
- 2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Henri KISCH, prénommé;
- 3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. KISCH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 janvier 2010. DIE/2010/375. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 janvier 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010018190/71.

(100011992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Project Monarch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.908.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Maitre Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg,

there appeared:

1) Zayucel Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office and business office at P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of Companies, Tortola, in the Territory of the British Virgin Islands under number 14613,

here represented by Mrs Cristina VIDAL, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Shanghai on 24 December, 2009;

2) M Capital Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office and business office at Offshore Incorporations Limited, P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of Companies, Tortola, in the Territory of the British Virgin Islands under number 355315,

here represented by Mrs Cristina VIDAL, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Shanghai on 24 December, 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the only shareholders of Project Monarch S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, registered with the trade and companies register in Luxembourg-City under the number B 115.908 (hereinafter the "Company").



An extraordinary general meeting that was held before the undersigned notary public on 28 December 2009 took the decision to dissolve and liquidate the Company.

The same extraordinary general meeting appointed Mr Gerald STEVENS, lawyer, with professional address in L-2240 Luxembourg, 8, Rue Notre Dame, as liquidator of the Company (the "Liquidator") and "L'Alliance Révision S.à r.l.", with registered office in L-2310 Luxembourg, 54, Avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg number B 46.498, as liquidation verificator (the "Commissaire").

The Liquidator has submitted its liquidation report (the "Liquidator's Report") to the shareholders of the Company and to the Commissaire on 29 December 2009 and has recommended that the shareholders, among other things, approve the Liquidator's Report and close the liquidation.

The Commissaire has submitted its verification report (the "Commissaire's Report") to the shareholders of the Company on the date hereof and has confirmed the good performance of the actions taken by the Liquidator during the liquidation.

This having been exposed, the appearing parties, representing the whole corporate capital of the Company, gather hereby to another extraordinary general meeting to which they consider themselves as duly convened and require the notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders acknowledge and approve (i) the Liquidator's Report and (ii) the Commissaire's Report confirming the good performance of the actions taken by the Liquidator during the liquidation, which shall both remain hereto attached.

Second resolution

The shareholders approve and ratify the powers granted to the Liquidator and the distributions made to the shareholders of the Company, including without limitation the transfer by the Company to the shareholders of the Company of its membership interest held in "Coöperatieve Minerva and Artemis Holdings U.A.", a company existing and organized under the laws of the Netherlands with registered seat at 1076 AZ Amsterdam, Locatellikade 1.

The shareholders note that an outstanding cash amount of 37.476,29 EUR is left on the bank account of the Company and that upon closing of such bank account, such amount under deduction of possible administrative costs relating to such closing, shall be allocated to Zayucel Limited. No other liquidation proceeds are outstanding.

Third resolution

The shareholders approve the liquidation accounts as of 29 December 2009 which shall remain here attached.

Full discharge (quitus) is granted to the Liquidator with respect to the liquidation and to the Commissaire for the execution of his mandate.

The shareholders close the liquidation on the date of the present extraordinary general meeting.

The books, records and other documents of the Company will be kept during a period of five (5) years following the publication of the closing of the Liquidation in the Memorial C, companies and associations section, at the following address: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs and Expenses.

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euros (EUR 1.000,-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit: la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1) Zayucel Limited, une société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, lles Vierges Britanniques, P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, inscrite au registre des sociétés de Tortola, Territoire des lles Vierges Britanniques sous le numéro 14613,

ici représentée par Madame Cristina VIDAL, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg,



en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Shanghai le 24 décembre 2009;

2) M Capital Limited, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, inscrite au registre des sociétés de Tortola, Territoire des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 355315,

ici représentée par Madame Cristina VIDAL, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Shanghai le 24 décembre 2009.

Les dites procurations, signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société Project Monarch S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.908 (ci-après la "Société").

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le soussigné notaire en date du 28 décembre 2009, il a été décidé de dissoudre et liquider la Société.

Cette même assemblée générale extraordinaire a nommé M. Gerald STEVENS, avocat, avec adresse professionnelle à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur") et "L'Alliance Révision S.à r.l.", avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, Avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B 46.498, comme commissaire vérificateur (le "Commissaire").

Le Liquidateur a soumis son rapport de liquidation (le "Rapport de Liquidation") aux associés et au Commissaire le 29 décembre 2009 et a proposé aux associés, entre autres, d'approuver le Rapport de Liquidation et de clôturer la liquidation.

Le Commissaire a soumis son rapport de vérification (the "Rapport du Commissaire") aux associés à la date des présentes et a confirmé le bien fondé des actions entreprises par le Liquidateur pendant la liquidation.

Ceci exposé, les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en une autre assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se considèrent comme dûment convoquées et ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés prennent connaissance et approuvent (i) le Rapport de Liquidation et (ii) le Rapport du Commissaire confirmant le bien fondé des actions entreprises par le Liquidateur pendant la liquidation, ces deux rapports demeurant ci-annexés.

Deuxième résolution

Les associés approuvent et ratifient les pouvoirs confiés au Liquidateur et la distribution faite aux associés, en ce inclus sans que ce soit limitatif, le transfert par la Société aux associés de sa participation dans la "Coöperatieve Minerva and Artemis Holdings U.A.", société de droit des Pays-Bas dont le siège social est à 1076 AZ Amsterdam, Locatellikade 1.

Les associés prennent acte qu'un solde de trésorerie de 37.476,29 EUR est en dépôt sur le compte bancaire de la Société et qu'à la clôture de ce compte bancaire, ce montant, sous déduction d'éventuels frais de clôture, sera alloué à Zayucel Limited. Aucun autre boni de liquidation n'est dû.

Troisième résolution

Les associés approuvent les comptes de liquidation arrêtés au 29 décembre 2009 qui resteront ci-annexés.

Décharge (quitus) est donnée au Liquidateur pour l'exécution de son mandat, pendant et en relation avec la liquidation, et au Commissaire pour l'exécution de sa mission.

Les associés décident de clôturer la Liquidation à la date de la présente assemblée générale.

Les registres et les documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à partir de la publication de la clôture de la liquidation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Vidal, C. Wersandt



Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017246/138.

(100011625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Luxvin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 84.546.

Tr.C.S. Edxembodig B 0 1.5 10

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 décembre 2009 que:

- 1. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour.
- 2. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour Luxvin S.à R.L.

Damsor Limited

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010019790/18.

(100014046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Cypress Way European Asset Investors I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.179.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December 2009.

Before us, Maître KESSELER, notary, residing in 5, Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Fortress Value Recovery Fund I LLC (formerly known as D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC), a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware with registered office at 615 South DuPont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, United States of America, and with principal place of business at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America,

hereby represented by Tomas Lichy, manager, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 15 December 2009.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that the appearing party is the sole shareholder of Cypress Way European Asset Investors I S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.179 (the Company). The Company was incorporated on 22 June, 2006 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1841 of 2 October, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on June 29, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-126 on February 6, 2007,

The company has been put into liquidation by virtue of a deed of the undersigned notary dated 16 October, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2373 of 4 December 2009.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To receive the report of the liquidation auditor.



- 2. To approve the liquidation accounts and the distribution of any residual value of the Company to the sole share-holder.
 - 3. To grant discharge to the liquidator and the liquidation auditor.
 - 4. To acknowledge the closure of the liquidation.
- 5. To appoint a custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company, to designate a place where these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years and to decide on any measure relating to the closure of the liquidation.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder having received the conclusions of the report of the liquidation auditor resolves to approve the liquidation accounts and the subsequent distribution to it of the residual value of the Company being the total assets less the liabilities.

Second resolution

The sole shareholder resolves to grant discharge to the liquidator and the liquidation auditor for the carrying out of their respective mandates up to and during the liquidation.

Third resolution

The sole shareholder resolves to close the liquidation and acknowledges that Cypress Way European Asset Investors I S.à r.l. in liquidation has definitively ceased to exist.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint D.B. Zwirn Global (Lux) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, as custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company and further resolves that these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately one thousand euros (EUR 1.000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître KESSELER, notaire de résidence à 5, Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Fortress Value Recovery Fund I LLC (formerly known as D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC), un limited liability company constitué et régi selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 615 South Dupont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, et avec lieu principal d'activité au 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique,

ci-après représentée aux fins des présentes par M. Tomas Lichy, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 15 décembre 2009.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de Cypress Way European Asset Investors I S.à r.l., une société existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (la "Société"), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.179, et incorporée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte passé par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), le 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1841, le 2 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 29 juin 2006 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire prénommé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 126 du 6 février 2007



La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C. 2373 du 4 décembre 2009.

Le comparant, représenté comme indiqué ci avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Remise du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
- 2. Approbation des comptes de liquidation et éventuelle distribution de la valeur résiduelle de la Société à l'associé unique.
 - 3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.
 - 4. Décision de clôturer la liquidation.
- 5. Nomination d'un dépositaire pour la conservation des livres, documents sociaux et autres données de la Société, et désignation du lieu où ces documents seront conservés pour une période de 5 ans et décision sur toute mesure à prendre relative à la clôture de la liquidation.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, après avoir reçu les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, décide d'approuver les comptes de liquidation et la distribution subséquente de la valeur résiduelle de la société à l'associé, étant la totalité des actifs moins les pertes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à et pendant la liquidation.

Troisième résolution

L'associé unique décide de clôturer la liquidation et déclare que Cypress Way European Asset Investors I S.à r.l. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer D.B. Zwirn Global (Lux) S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, comme dépositaire des livres, documents sociaux et autres données de la Société et décide ensuite que ces documents seront conservés pour une période minimum de 5 ans.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lichy, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010017262/127.

(100011747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.



Ger Log 11 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.112.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 27 janvier 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur
 - 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
- 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, administrateur A·
- 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 ave Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur Ordinaire:

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2010019103/22.

(100013592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Unistar-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 71.375.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 décembre 2009 au siège social que:

- 1. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour.
- 2. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour Unistar-Invest S.A.

Damsor Limited

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010019788/18.

(100014043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

VAG Security Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019481/10.

(100014330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.



Matéris Holding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.859.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la société Matéris Holding Luxembourg prise en date du 14 janvier 2010 que le siège de la société a été transféré avec effet à la date de cette résolution du 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

S.G.G. S.A. 412F, route d'Esch L-2086 LUXEMBOURG Signatures

Référence de publication: 2010019779/17.

(100013904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Strassrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019480/10.

(100014332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Imagina Productions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 99.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2010019479/12.

(100014262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Burdock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010019476/12.

(100014273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.



T.L.G S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger. R.C.S. Luxembourg B 102.663.

T.C.S. Euxembourg B 102.003.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28/01/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010019484/10.

(100014357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

LCHA, Luxembourg Cow Horse Association, Association sans but lucratif, (anc. NCHA of Luxembourg, National Cutting Horse Association of Luxembourg).

Siège social: L-5614 Mondorf-les-Bains, 5, Daundorf.

R.C.S. Luxembourg F 7.475.

il a été décidé d'apporter les modifications suivantes:

- 2. modification des articles suivants des statuts
- Art. 2 Changement de la dénomination (de NCHA en LCHA)
- Art. 3 Changement du siège social
- Art. 5 But
- Art. 6 Sociétaires
- Art. 9 Comité
- Art. 10 Membres du comité

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Le Comité

Signatures

Art. 2. Dénomination. L'association porte le nom de LUXEMBOURG COW HORSE ASSOCIATION. L'association peut être désignée par l'abréviation LCHA.

Dans les dispositions qui suivent le terme "L'association" est utilisé pour designer la LUXEMBOURG COW HORSE ASSOCIATION. L'association est neutre du point de vue politique et idéologique.

Art. 3. Siège. Le siège social de l'association est situe à B.P.35 à L- 5601 Mondorf-les-Bains

Le conseil d'administration a le choix de l'immeuble où le siège est établi et peut le transférer par simple décision.

Art. 5. But. L'association a notamment comme mission:

- a) de promouvoir et encourager plus particulièrement le sport équestre destiné au travail du cavalier et de son cheval avec du bétail (vaches, etc.) dans toutes les disciplines possibles, comme par exemple et notamment le team penning, le cattle penning, le ranch sorting, le working cow horse, le cutting, etc., de le porter à la connaissance du grand public par l'organisation de conférences, cours, stages, concours, etc., et de montrer, expliquer et développer l'occupation, sous toutes ses formes, en soulignant notamment les aspects sportifs, scientifiques, artistiques et historiques;
- b) de représenter ses membres et de sauvegarder l'intérêt de ses membres vis-à-vis des autorités, administrations et associations du pays et a l'étranger;
 - c) de favoriser la formation de cavaliers dans ces disciplines.
- d) la collaboration avec toutes les associations, institutions et sociétés permettant la mise en oeuvre des buts et objectifs de l'association;
- e) de favoriser toutes les activités servant à l'établissement et l'amélioration de relations personnelles et sociales dans la communauté équestre nationale et internationale, notamment dans le domaine de la famille et dans le sens d'une bonne entente des peuples.
- Art. 6. Sociétaires. L'association se compose de membres actifs et de membres donateurs. Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association. Les adhésions sont formulées par écrit, signées par le demandeur, et soumises à l'acceptation du conseil d'administration, lequel, en cas de refus, n'est pas tenu d'en indiquer le motif.

Les personnes physiques ayant acquis des mérites particuliers au profit de l'association peuvent être nommés membre d'honneur par l'Assemblée Générale des membres. Les membres d'honneurs ont les mêmes droits que les membres actifs.

L'admission de mineurs d'âge comme membre actif est liée à l'accord préalable par écrit des parents. Tous les membres ont le droit de parole, ainsi que le droit de vote durant les Assemblées Générales. Tous les membres peuvent déposer des motions.



Tous les membres et tous les sponsors ont le droit d'accès à toutes les organisations de l'association. Tous les membres ont l'obligation:

- de supporter l'association dans l'accomplissement de ses buts et objectifs, de traiter la propriété de l'association avec ménagement et prudence;
 - d'acquitter la cotisation au début de l'année sociale.

La qualité de membre s'acquiert par le payement de la cotisation. La date de payement de la cotisation détermine la date d'entrée à l'association.

La qualité de membre se perd par:

- le décès;
- le refus de payer la cotisation;
- une déclaration de sortie verbale ou écrite;
- l'exclusion.

La perte de la qualité de membre annule tous les droits pouvant résulter de cette qualité de membre. Tout recours en dédommagement, ainsi que toute restitution de cotisations ou de dons matériels ou financiers est exclu.

L'exclusion peut seulement être prononcée dans le cadre des cas prévus ci-après par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers (2/3) des votes données. L'exclusion intervient:

- en cas d'infraction grave ou en cas d'infractions répétées contre les présents statuts ou contre les intérêts de l'association;
 - en cas de comportement antisportif ou incollégial grave.

Les cotisations sont proposées par le Comité et confirmées par l'Assemblée Générale par simple majorité des votes données. Les cotisations sont payables à l'avance pour 12 mois.

Art. 9. Comité. Le Comité se compose:

- 1) du Comité de gestion;
- 2) d'au minimum 2 et au maximum 5 assesseurs.
- Le Comité de gestion se compose:
- 1) d'un président;
- 2) d'un vice-président;
- 3) d'un secrétaire;
- 4) d'un trésorier.

Deux d'entre eux peuvent ensemble valablement représenter l'association.

- Le Comité gère les affaires courantes de l'association.
- Le Comité a l'obligation de rendre compte à l'assemblée générale.
- Le Comité est élu pour une période de deux (2) ans.
- Le Comité reste en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau Comité. Une réélection est possible.

Tous les domaines et devoirs non réserves spécifiquement à l'Assemblée Générale incombent au Comité.

Le Comité se réunit en cas de besoin.

Le quorum est atteint si au moins la moitié des membres est présente.

Si le quorum n'est pas atteint, le président est tenu de convoquer par écrit dans les huit (8) jours qui suivent une deuxième réunion du Comité avec le même ordre du jour. Un quorum n'est plus requis pour cette réunion.

Le Comité décide sur base de la simple majorité des votes donnés. En cas de parité, le vote du président est déterminant.

Le président est obligé de convoquer une réunion du Comité dans un délai de huit (8) jours si la majorité absolue des membres du Comité le demande par écrit.

En cas de démission, de non-disponibilité prolongée ou de décès d'un membre, le Comité peut:

- designer un remplaçant
- procéder à la redistribution des charges au sein du Comité, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Tout membre élu du Comité absent, sans excuse valable, à trois réunions consécutives, ou à six réunions non consécutives, est réputé démissionnaire.

Art. 10. Membres du comité.

PRESIDENT:

Le Président convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration.

Le président préside les réunions et les assemblées générales.



Il est élu par les membres de l'assemblée générale, Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet, il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association tant en demande qu'en défense,

VICE PRESIDENT:

Le Vice Président remplace le président en cas d'absence.

SECRETAIRE:

Le secrétaire rédige à chaque séance un rapport et le présente à la réunion suivante pour approbation. Le rapport doit indiquer le nombre de membres présents et le texte de propositions présentées.

Il établit toutes les pièces nécessaires pour l'administration de l'association. Il est responsable de la tenue des archives.

En fin d'année, il doit présenter un compte-rendu d'activité. Il est chargé de la correspondance et des convocations.

TRESORIER:

Le trésorier gère la fortune de l'association.

Il est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association, Il effectue tout paiement et perçoit toutes recettes sous la surveillance du Président.

Toutes les dépenses doivent être signées par le trésorier et un autre membre du Comité. Toutefois, les dépenses supérieures à 150 euros doivent être ordonnancées par le Président, ou à défaut, en cas d'empêchement, par tout autre membre du Comité.

Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée annuelle, qui statue sur la gestion.

Référence de publication: 2010017266/119.

(100011296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

White Knight S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 103.497.

EXTRAIT

En date du 21 décembre 2009, l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 27 novembre 2009;
- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 27 novembre 2009 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- * La démission de M. Roeland Paul Pels, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 27 novembre 2009;
- Mme Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg est élue nouvel Administrateur de la société avec effet au 27 novembre 2009 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- La démission de M. Frank Walenta, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 27 novembre 2009;
- M. Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg est élu nouvel
 Administrateur de la société avec effet au 27 novembre 2009 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
 Luxembourg, le 12 janvier 2009.

 Marjoleine Van Oort.

Référence de publication: 2010017542/22.

(100011904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Morelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.142.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Morelia S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.142, constituée suivant acte notarié en date 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 170 du 11 février 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu



suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1327 du 9 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Peggy Partigianone, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 29.969.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.000.000 à EUR 31.000 par l'annulation de 1.198.760 actions et remboursement à l'actionnaire unique.
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.
- 3. Réduction de la réserve légale à concurrence de EUR 2.009.391 pour la porter de son montant actuel de EUR 2.012.491 à EUR 3.100 par remboursement à l'actionnaire unique.
 - 4. Divers.
- II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 29.969.000) pour le ramener de son montant actuel de trente millions d'euros (EUR 30.000.000) à trente et un mille euros (EUR 31.000) par remboursement à due concurrence à l'actionnaire unique et par annulation d'un million cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante (1.198.760) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Cette réduction est faite en conformité avec les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales..

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

Version française:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Version anglaise:

" Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale à concurrence de deux millions neuf mille trois cent quatrevingt-onze euros (EUR 2.009.391) pour la ramener de son montant actuel de deux millions douze mille quatre cent quatrevingt-onze euros (EUR 2.012.491) à trois mille cent euros (EUR 3.100) par remboursement à due concurrence à l'associée unique.



Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, P. PARTIGIANONE, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC / 2009 / 56460. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010017881/77.

(100011880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Viria Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.319.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2010, que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs en remplacement de Messieurs Alberto Gavarone et Gregorio Gavarone, démissionnaires:

- Monsieur Roberto De Luca, employé privé, né à Luxembourg le 13 avril 1973 et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg
- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, né à Luxembourg le 1 ^{er} juillet 1974 et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010017543/18.

(100011892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Edition Fine Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.934.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

MAR-MANAGE ART LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, registered with the Companies and Trade Register of Cyprus, under the number HE174224, having its registered office at Digeni Akrita 8, 4 th Floor, Flat/Office 403 PC 1045 Nicosia, Cyprus,

here represented by Ms. Monique GOERES, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Edition Fine Art S.A.", having its principal office in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. B136934, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 8 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 858 of 8 April 2008;
- that the capital of the corporation "Edition Fine Art S.A." is fixed at thirty one thousand EUROS (31,000.-EUR) represented by thirty one thousand (31.000) shares with a par value of one EURO (1.-EUR) each, fully paid;



- that the company MAR-MANAGE ART LIMITED, prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company "Edition Fine Art S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that the company MAR-MANAGE ART LIMITED, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "Edition Fine Art S.A.", declares:
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of "Edition Fine Art S.A." is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and to the Statutory Auditor ("Commissaire aux Comptes") of the company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or willful misconduct;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the former Registered Office of the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at eight hundred fifty Euros (850.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the appearing person, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A COMPARU:

MAR-MANAGE ART LIMITED, une société constituée et régie par les loi de Chypre, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Chypre, sous le numéro HE174224, ayant son siège social à Digeni Akrita 8, 4th Floor, Flat/Office 403 PC 1045 Nicosia, Chypre,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui est délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Edition Fine Art S.A., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. B136934, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 858 du 8 avril 2008;
- que le capital social de la société Edition Fine Art S.A., précitée, s'élève actuellement à trente et un mille EUROS (31.000,-EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un EURO (1,-EUR) chacune, entièrement libérées;
- que la société MAR-MANAGE ART LIMITED, prénommée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société Anonyme Edition Fine Art S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que la société MAR-MANAGE ART LIMITED, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société Edition Fine Art S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:
 - * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
 - * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société Edition Fine Art S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social de la Société.



Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2010. Relation GRE/2010/99. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017925/90.

(100012305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

T.R.A.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4845 Rodange, 15, rue Joseph Philippart.

R.C.S. Luxembourg B 54.438.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 5 novembre 2009 à 11.00 heures

- 1. L'assemblée décide de révoquer la société EUROTRUST, établie et ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- 2. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société CAPITAL IMMO Luxembourg, RCSL B 93.635, avec siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010017544/17.

(100012421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pneu Center Roude Leiw SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, Zone Industrielle Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 125.650.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 14 janvier 2010 à 10.00 heures

Suite à la transformation de la société en société anonyme unipersonnelle et conformément à l'article 6 des statuts, l'assemblée générale extraordinaire confirme comme administrateur unique avec pouvoir de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2013 Monsieur Christian MÜNCHEN, né à Ettelbruck (L) le 25 août 1967, et demeurant à L-9088 Ettelbruck, 107, rue de Warken.

Les mandats des administrateurs Kim OESTREICHER et Myriam MÜNCHEN ne sont plus confirmés.

L'assemblée générale constate également que le commissaire aux comptes la société EWA REVISION S.A. a changé d'adresse et que la nouvelle adresse est dorénavant L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'administrateur unique

Référence de publication: 2010017550/19.

(100012274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.



Belmont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.275.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre,

par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BELMONT INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur François MAYET, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 18.200.000 (dix-huit millions deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 400.000 (quatre cent mille euros) à EUR 18.600.000 (dix-huit millions six cent mille euros) par la création et l'émission de 182.000 (cent quatre-vingt-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.
 - 2. Souscription et libération de 182.000 actions nouvelles par virement numéraire.
 - 3. Modification afférente de l'article 5 des statuts..
- II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-huit millions deux cent mille euros (EUR 18.200.000) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à dix-huit millions six cent mille euros (EUR 18.600.000) par l'émission de cent quatre-vingt-deux mille (182.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites par l'actionnaire unique COMETEC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2009,

pour un prix total de dix-huit millions deux cent mille euros (EUR 18.200.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les cent quatre-vingt-deux mille (182.000) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix-huit millions deux cent mille euros (EUR 18.200.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.



Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social de dix-huit millions six cent mille euros (EUR 18.600.000) représenté par cent quatrevingt-six mille (186.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAYET, F. ROLLIN, E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC / 2009 / 55866. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Joelle BADEN.

Référence de publication: 2010017878/72.

(100011840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Auditnext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 100.070.

Extrait du rapport de gérance du 1 er juillet 2009

Suite à la cession de parts sociales du 1 ^{er} juillet 2009, le nouvel associé unique de la société AUDITNEXT S.A.R.L. est:

Dénomination: EEC- MICHEL CHRIQUI

Forme juridique: Société à responsabilité limitée

Siège social: 6, rue Bautain, F-67044 STRASBOURG CEDEX

Numéro d'immatriculation: TI390 323 707 au registre de Strasbourg

Nombre de parts sociales détenues: 500

Luxembourg, le 1 er juillet 2009.

Signature Le Gérant

Référence de publication: 2010017595/17.

(100011886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

The Taplow Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.567.

Réunion du conseil d'administration de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2009

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix, de réélire pour une nouvelle période de six ans Monsieur Philippe CHANTEREAU aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010017596/15.

(100011908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.



Oakmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 150.852.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den siebten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr HANS BÄR, Immobilienfachwirt, geboren am 4. Januar 1972 in Hanau, Deutschland, mit Privatadresse in Bremervoerder Straße 79, D-21682 Stade,
- 2) VIEWLABEL LUXEMBOURG S.A R.L., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 117 329, mit Sitz in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxemburg,

rechtmäßig hier vertreten durch Herrn Raymond THILL, "maître en droit", mit Geschäftsadresse in 74, avenue Victor Hugo, L-1511 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg,

gemäß zweier privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt in Berlin, Deutschland, am 7. Januar 2010.

Diese Vollmachten werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

- Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht (nachstehend die "Gesellschaft") für die gegenwärtigen und zukünftigen Gesellschafter nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung und mit der vorliegenden Satzung gegründet.
- **Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft besteht im Halten von Anteilen, gleich welcher Art, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, sowie in der Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Anteile.

Die Gesellschaft kann über Beiträge, Zeichnung, Optionen, Verkauf oder in jedweder anderen Weise bewegliches Vermögen aller Art akquirieren und dieses durch Verkauf, Tausch, Übertragung oder auf jede andere Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente, sowie andere hiervon abgeleitete oder ergänzende Rechte akquirieren und verwalten.

Die Gesellschaft ist dazu berechtigt, Darlehen an die mit ihr verbundenen und alle anderen Gesellschaften zu gewähren, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist.

Die Gesellschaft ist berechtigt, Transaktionen im Zusammenhang mit beweglichem und unbeweglichem Vermögen vorzunehmen.

Die Gesellschaft kann in jedem Land und an jedem Ort Immobilien aller Art ankaufen, verkaufen und verwalten.

Die Gesellschaft kann weiterhin jedwede Handlung, welche direkt oder indirekt im Zusammenhang mit der Verwaltung oder dem Eigentum von Immobilien stehen vornehmen und ausführen.

Die Gesellschaft ist berechtigt, kommerzielle, industrielle oder finanzielle Handlungen im Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem Vermögen vorzunehmen, soweit sie diese Handlungen für die Erreichung ihres Gesellschaftszwecks für nötig erachtet.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.
- Art. 4. Die Gesellschaft wird unter dem Namen "OAKMONT S.à r.l." gegründet.
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) in jedwedige Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, verlegt werden. Zweigstellen oder Agenturen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.



- **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorzugsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.
- **Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.
- **Art. 9.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Eine Übertragung an Dritte bedarf hingegen der Zustimmung der übrigen Gesellschafter.
- **Art. 10.** Die Gesellschaft wird weder durch Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

Die Einziehung von Geschäftsanteilen ist zulässig. Die Einziehung des Geschäftsanteils eines Gesellschafters ohne dessen Zustimmung ist zulässig, wenn der

- a) Gesellschafter, welcher seinen Geschäftsanteil von Todes wegen erworben hat, seiner Andienungsverpflichtung gem. Art. 9 nicht fristgerecht nachkommt;
- b) der Geschäftsanteil von einem Gläubiger des Gesellschafters gepfändet oder sonstwie in diesen vollstreckt wird, und die Vollstreckungsmaßnahme nicht innerhalb von einem 1 Monat, spätestens bis zur Verwertung des Geschäftsanteils, aufgehoben wird;
- c) über das Vermögen des Gesellschafters das Insolvenzverfahren eröffnet oder die Eröffnung eines solchen Verfahrens mangels Masse abgelehnt wird, oder der Gesellschafter die Richtigkeit seines Vermögensverzeichnisses an Eides statt zu versichern hat:
 - d) in der Person des Gesellschafters ein seine Ausschließung rechtfertigender Grund vorliegt; oder
 - e) der Gesellschafter Auflösungsklage erhebt oder seinen Austritt aus der Gesellschaft erklärt.

Die Einziehung bedarf eines einstimmigen Gesellschafterbeschlusses. Dem betroffenen Gesellschafter steht kein Stimmrecht zu. Die Einziehung erfolgt gegen die Zahlung einer Vergütung in Höhe des Verkehswertes des Geschäftsanteils

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandates bestimmen. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers oder durch gemeinsame Unterschrift jeder entsprechend vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Art. 12. Im Fall von mehreren Geschäftsführern kann der Rat der Geschäftsführer aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer oder die Gesellschafter per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Rates der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf der jeweiligen Sitzung der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.



Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per

E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bilden, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

- Art. 13. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.
- Art. 14. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.
- Art. 15. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

- Art. 16. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.
- **Art. 17.** Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.
- Art. 18. Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von gewinnen

- Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.
- Art. 20. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar und eine Bilanz, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.
- **Art. 21.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht der Hauptversammlung der Gesellschafter zur freien Verfügung. Der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auszuzahlen.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Die Abwickler haben die größten möglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 23. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die fünfhundert (500) Aktien wurden durch die Erschienenen wie folgt gezeichnet:	
HANS BÄR	250 Anteile
VIEWLABEL LUXEMBOURG S.A R.L	250 Anteile
Total	500 Anteile

Alle Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Gründungskosten

Der Gründer schätzt die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-).



Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
- 2. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden ernannt, für eine unbestimmte Dauer:
- a) Herr Hans Bär, Geschäftsmann, geboren in Hanau, Deutschland, am 04. Januar 1972, geschäftsansässig in Bremervoerder Straße 79, D-21682 Stade, Deutschland,
- b) Herr Willi Krup, Geschäftsmann, geboren in Wien, Österreich, am 02. April 1942, geschäftsansässig in Kurfürstendamm 190, D-10707 Berlin.
 - 3. Die Gesellschaft ist jeweils rechtmäßig vertreten durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.

Worüber Urkunde Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der deutschen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Vertreters der vorgenannten Partei diese Urkunde in deutschen Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and ten, on the seventh of January.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr HANS BÄR, real estate agent, born on January 4, 1972 in Hanau, Germany, having his professional address at Bremervoerder Strasse 79, D-21682 Stade, Germany,
- 2) VIEWLABEL LUXEMBOURG S.A R.L., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 117329,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Berlin, Germany, on January 7, 2010.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The Company may acquire, transfer and manage any real estate of any kind in any country or location.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.
- Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "OAKMONT S.à r.l."



Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) represented by five hundred (500) shares with a par value of one Euro (EUR 25,-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. However, a transfer to third parties requires the consent of the remaining members.
- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

The withdrawal of shares is acceptable. The withdrawal of shares of a shareholder, without the latter's consent, is accepted if

- a) the shareholder who has acquired the company shares for reasons of death does not comply in due time with his binding obligation according to Art. 9;
- b) the shares are seized or otherwise enforced by a creditor of the shareholder, and the enforcement measure is not lifted within a period of one (1) month, at the latest until the realisation of the share value;
- c) an insolvency procedure is opened for the assets of the shareholder, or if the starting of such a procedure is rejected for lack of assets, or if the shareholder has to affirm the correct nature of his list of assets in lieu of oath;
 - d) there is a justifying reason for the exclusion of that shareholder, or
 - e) the shareholder institutes legal proceedings for a dissolution, or declares to withdraws from the company.

The withdrawal requires a resolution of the shareholders by unanimous vote. The shareholder concerned is not entitled to vote. The withdrawal takes place against the payment of a consideration in the amount of the market value of the shares.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or in case of several managers, by the sole signature of any manager or by the joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.



Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than three quarter of the share capital.
- **Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and who are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 concerning commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:	
HANS BÄR	250 Shares
VIEWLABEL LUXEMBOURG S.A R.L	250 Shares
Total	500 Shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.



Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
- 2. The shareholders resolve to elect as managers of the company for an indefinite period:
- a) Mr Hans Bär, real estate agent, born in Hanau, Germany on January 4 1972, residing professionally at Bremervoerder Strasse 79, D-21682 Stade, Germany.
- b) Mr Willi Krup, company administrator, born in Vienna, Austria, on April 2, 1942, residing professionally at Kurfürstendamm 190, D-10707 Berlin.
 - 3. The Company is validly engaged by the sole signature of any manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the German version will prevail.

The document having been read to the appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1589. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janivier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010018154/346.

(100012270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

JP Residential I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.465.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg le 18 janvier 2010

Il a été décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs de classe A qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014 délibérant sur l'approbation des comptes 2013.

Pour extrait certifié conforme Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010017597/15.

(100011917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.



ILF dva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R.C.S. Luxembourg B 127.923.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine

On the fifteenth of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Coöperatie EMAC Illyrian Land Fund V U.A., a company, incorporated and existing under the laws of The Netherlands with registered office at Paasheuvelweg 16, 1105 BH, Amsterdam Zuidoost, The Netherlands

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

- I.- That the company (société à responsabilité limitée) "ILF dva S.àr.I.", with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 127923, was incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, public notary on April 13 th, 2007, published in the Mémorial C number 1374 of the July, 5 th, 2007.
- II.- That the capital of the company "ILF dva S.àr.I." pre-named, presently amounts to EUR 12.500,-, represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 each.
- III That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company "ILF dva S.àr.I.".
- IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "ILF dva S.àr.I." which has discontinued all activities.
 - V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.
- VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.
- VII.- That the liquidation of the company "ILF dva S.àr.I." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.
- VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent Managers of the dissolved company for the performance of their assignment.
 - IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately eight hundred fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf.

Le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Coöperatie EMAC Illyrian Land Fund V U.A., une société de droit néerlandais, avec siège social à Paasheuvelweg 16, 1105 BH, Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas



représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée "ILF dva S.àr.I." ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127923, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1374 du 5 juillet 2007.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "ILF dva S.àr.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représenté par 500 parts sociales actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.
- III.- Que selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société "ILF dva S.àr.I.".
 - IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "ILF dva S.àr.I.", qui a interrompu ses activités.
 - V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.
- VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.
- VII.- Que la liquidation de la société "ILF dva S.àr.I." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
- VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les Gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.
 - IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2009. Relation GRE/2009/4892. Reçu soixante quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017910/93.

(100012385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Mars Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 923.525,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019221/11.

(100013758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.



Motofin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.187.

Les documents et comptes de la Société, à conserver pour une durée de cinq ans à partir du 29 mars 2007, se trouvent désormais au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010017600/15.

(100012023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.255.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2009

Résolutions

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 19/21, Boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg au 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

L'assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet au 30 décembre 2009, des membres de l'actuel conseil d'administration:

- Monsieur Vincent THILL, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,
- Monsieur Salvatore DESIDERIO, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Lukembourg:
- Monsieur Benoît DESSY, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. L'assemblée décide de nommer avec effet au 30 décembre 2009, les administrateurs suivants:
- Monsieur Davide MURARI, employé privé, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 à tenir en 2010.

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de la FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg de sa fonction de commissaire.

L'assemblée décide de nommer Mademoiselle Francesca DOCCHIO, demeurant 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, en qualité de commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 à tenir en 2010.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010017968/39.

(100011925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.



Neri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.648.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NERI HOLDING S.A.", (ciaprès la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42.648, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 159 du 14 avril 1993,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 1 ^{er} août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57 du 26 janvier 2001,

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Audrey LEJAIL, senior corporate secretary, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie HABAY, corporate administrator, demeurant profession-nellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation;
- 2. Approbation des comptes de liquidation et décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation;
 - 3. Clôture de la liquidation.
 - 4. Décision sur le lieu de conservation des archives pour la durée de la période légale.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, à savoir la société à responsabilité limitée "AUDITORS BUSINESS ASSOCIATION CABINET S. à r.l." ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.



Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux actionnaires et aux créanciers qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BLAUEN-ARENDT - LEJAIL - HABAY - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2010. Relation GRE/2010/1. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017859/78.

(100012517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Luxcara S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.868.

Koordinierte Statuten, gemäss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung abgehalten vor Maître Carlo WER-SANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 22. Januar 2010, hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Januar 2010.

C. WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2010019220/15.

(100014276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SHCO 4).

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010019222/14.

(100014352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.



EF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.974.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

COFRA Holding AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office in CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, recorded with the Kanton Zug's (Switzerland) Trade Register under the number CH-170.3.025.087-7,

here represented by Mr Raf BOGAERTS, companies' director, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

by virtue of a proxy under private seal given in Zug (Switzerland), on 18 December 2009.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of EF (Luxembourg) Sàr.l, a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.974, incorporated as a société à responsabilité limitée under the denomination Good Energies PV Spain S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2176 of 3 October 2007 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2549 of 17 October 2008.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twelve million five hundred eighty-one thousand eight hundred euro (EUR 12,581,800) in order to reduce it from its current amount of thirty million eight hundred eighty-one thousand eight hundred euro (EUR 30,881,800) to eighteen million three hundred thousand euro (EUR 18,300,000) by repayment to the sole shareholder of an amount of twelve million five hundred eighty-one thousand eight hundred euro (EUR 12,581,800) and by cancellation of five hundred three thousand two hundred seventy-two (503,272) shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

This reduce is made conformal with the dispositions of Article 69 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5 of the articles of incorporation is amended so as to read henceforth as follows:

" Art. 5. Capital. The Company's share capital is set at eighteen million three hundred thousand euro (EUR 18,300,000) represented by seven hundred thirty-two thousand (732,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same proxy holder, the French version will prevail in case of divergences between the English and French text.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COFRA Holding AG, une société de droit suisse, ayant son siège social à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, inscrite au registre de commerce du canton de Zug (Suisse), sous le numéro CH-170.3.025.087-7, ici représentée par Monsieur Raf



BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug (Suisse), le 18 décembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associée unique de EF (Luxembourg) Sàr.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.974, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination Good Energies PV Spain S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2176 du 3 octobre 2007 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2549 du 17 octobre 2008.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, détenant l'intégralité du capital de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze millions cinq cent quatrevingt-un mille huit cents euros (EUR 12.581.800) pour le porter de son montant actuel de trente millions huit cent quatrevingt-un mille huit cents euros (EUR 30.881.800) à dix-huit millions trois cent mille euros (EUR 18.300.000) par remboursement d'un montant de douze millions cinq cent quatre-vingt-un mille huit cents euros (EUR 12.581.800) à l'associée unique et par annulation de cinq cent trois mille deux cent soixante-douze (503.272) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Cette réduction est faite en conformité avec les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-huit millions trois cent mille euros (EUR 18.300.000) représenté par sept cent trente-deux mille (732.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire, le texte français fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le

Signé: R. BOGAERTS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56461. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010017875/98.

(100011821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Project Development International Corp., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.377.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROJECT DEVELOPMENT INTERNATIONAL Corp." (R.C.S. Luxembourg numéro B 56.377), ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié reçu en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 629 du 4 décembre 1996. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu



par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry JACOB, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:
 - 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
 - 2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
 - 3.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 - 4.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
 - 5.- Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
 - 6.- Conservation des livres et documents de la société.
 - 7.- Clôture de la liquidation.
 - 8.- Divers.
- IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2009, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation, H.R.T. REVISION S.A., et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation: L'assemblée entend le rapport de H.R.T. REVISION S.A. sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.
- 2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à la société FIDUCIAIRE WINANDY & ASSOCIES S.A. de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge aux administrateurs, commissaire aux comptes, au commissaire-vérificateur et aux membres du bureau pour l'exécution de leur mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société PROJECT DEVELOPMENT INTERNA-TIONAL Corp. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, A. BRAQUET, T. JACOB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57834. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017862/67.

(100012467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.



New World Gaming International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 132.283.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 21 décembre 2009, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission de Stéphanie Traon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur A, avec effet immédiat
- 2. acceptation de la démission de Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur A, avec effet immédiat
- 3. nomination de Charles Roemers, avec adresse au professionnelle au 37, Rue Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, au mandat d'administrateur A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2014 et qui se tiendra en 2014
- 4. nomination de Jean-François Trapp, avec adresse au professionnelle au 37, Rue Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, au mandat d'administrateur A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2014 et qui se tiendra en 2014
 - 5. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Benjamin William John Perham, administrateur B, avec adresse au L22125, West 55 th Street, 10022 New York, Etats-Unis
- Michael Warwick Cook, administrateur B, avec adresse au L9125, West 55 th Street, 10022 New York, Etats-Unis pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2014 et qui se tiendra en 2014
- 6. renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018801/30.

(100013740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Wert BEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 135.355.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 janvier 2010

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée, Mr Teunis AKKERMAN, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), et ayant comme adresse professionnelle 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, comme gérant de la Société avec effet au 7 janvier 2010. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. Teunis Akkerman, gérant;
- Mr. Andrew Lenk, gérant;
- Mr. Krzysztof Drozd, gérant;
- Mr. Stewart Kam-Cheong;
- Mr. Jean Roger Lemaire, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010019093/22.

(100013423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck